

Procédure d'admission du Centre de Ressources Territorial de Lépine Versailles



Réception de votre demande, évaluation et validation des critères d'éligibilité de votre dossier.
Si votre dossier n'est pas complet une demande d'information sera faite.



Nous informons votre médecin traitant de la réception de votre demande et que nous allons procéder à une évaluation



Réalisation d'une évaluation à votre domicile



Une commission d'admission se réunit pour évaluer les possibilités d'intégration



Création de votre dossier



Visite des professionnels du CRT en fonctions de vos besoins repérés lors de l'évaluation à domicile



Elaboration d'un plan d'accompagnement individualisé
Installation du dispositif de téléassistance et d'actimétrie à votre domicile



Signature de votre contrat d'accompagnement et du règlement de fonctionnement du CRT



Remise des documents utiles : planning d'animation, organisation des ateliers de prévention...



Mise en place de la téléalarme à votre domicile